PROCESS VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 30 juin 2022

Ce jeudi 30 juin 2022 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Jean LAMY, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS

Excusés : Manuel RIVET, Stéphanie Potet

Pouvoirs : Aurélie COLIN ayant donné pouvoir à Jérôme BOUTELOUP
Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à Valérie LAISNEY
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à François LEGRAS

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Simone DUBOSCQ est désignée secrétaire de séance.

II – Communiqués

- Monsieur le Maire remercie tous les Maires délégués et tous les élus et citoyens bénévoles qui se sont mobilisés pour assurer la tenue des bureaux de vote lors des deux tours du scrutin des législatives
- Monsieur le Maire informe que les deux tiralos ont donc été récemment inaugurés au poste SNSM et seront à la disposition des utilisateurs pour la saison. Il remercie encore chaleureusement le Lion's Club pour leur participation
- La saison des festivités est ouverte, déjà la St Marcouf il y a quelques semaines, plus récemment l'apéro concert de Boisroger ou la météo n'a malheureusement pas été de la partie et très prochainement toutes les fêtes et concerts qui vont nous assurer des animations quotidiennes. Monsieur le Maire rappelle qu'il est capital que les élus s'organisent pour assurer leur participation et encourager ainsi les associations qui ont cœur à se mobiliser pour faire vivre notre commune
- L'audience concernant le recours du Préfet contre la commune de Gouville s/mer, pour les travaux d'enrochement illégaux devant l'aire de campings cars, s'est tenue au Tribunal administratif de Caen ce 28 juin et nous devrions connaître le jugement les derniers jours du mois de juillet. A ce stade, le rapporteur public demande une condamnation pour une amende infraction grande voirie d'un montant de 1 500 € et la remise en état des lieux ; le juriste représentant l'État ayant accordé de son côté, dans la cadre de la requête présentée, un délai à la commune pour assurer cette remise en état, sous réserve de réaliser préalablement une étude technique, un délai de 6 mois. Notre avocat a souligné l'absurdité d'un tel délai nous conduisant à la prochaine période hivernale alors sans l'actuelle protection, sans compter l'irréalité matérielle

pour se conformer à la préalable étude puis aux travaux de démantèlement et renaturation d'ici le mois de janvier prochain

- Les travaux d'extension d'assainissement et réfection de canalisation d'eau potable sur le territoire de Servigny ont donc été notifiés à l'entreprise retenue et ces travaux commenceront dès la fin août pour une durée de 2 mois.

III – Approbation du procès-verbal de la reunion du 24 mai 2022

Le procès-verbal de la réunion du 24 mai 2022 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV – Proposition d'achat de mobilier pour la salle des fêtes de Gouville s/mer

La commission en charge de se pencher sur l'étude des propositions de mobilier pour la salle des fêtes, s'est réunie le 9 juin dernier. Les Maires et adjoints ont ensuite également étudié l'option proposée. Il s'agit donc ce soir de présenter ce possible mobilier et le coût de l'investissement : le modèle de chaise et de table sont présentés au conseil.
Pascale Duboscq présente le coût de cet achat :

- 320 chaises, selon modèle présenté, au prix unitaire de 87.69 € HT en ajoutant l'éco taxe, la livraison et considérant le chariot offert, le devis d'ECOTEL / Ouest Équipement Hôtelier s'élève au montant de 28 415.10 € HT, soit 34 098.12 € TTC
- 80 tables rectangulaire, selon modèle présenté, de dimension 120 x 80, sur une couleur de plateau « sablé » y compris eco taxe, chariot de stockage, port et emballage et avec une remise de 5 %, le devis de SEREN s'élève au montant de 16 606.11 € HT, soit 20 199.91 € TTC
- Par ailleurs, la commission propose de changer l'actuelle vaisselle désuète et dépareillée pour équiper la salle d'une vaisselle blanche basique, soit pour 320 assiettes plates grandes (26.5 cm diamètre), 320 assiettes plates moyennes (24 cm diamètre), 320 petites assiettes plates (19 cm diamètre), 320 assiettes creuses et 320 tasses à café et sous tasses, le devis d'ECOTEL / Ouest Equipement Hôtelier s'élève au montant de 3 030.40 € HT, soit 3 636.48 € TTC

Soit un investissement total pour ce nouvel équipement, qui s'élèverait à la somme de 48 051.61 € HT. Après avoir entendu l'exposé de Pascale Duboscq et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir ces 3 devis pour changer les équipements et donc d'engager la dépense totale de 48 051,61 € HT. Il est également décidé de prévoir un réassort de vaisselle supplémentaire de l'ordre de 20 de chaque (assiettes et tasses…), un devis complémentaire sera demandé à Ecotel en ce sens.

V- Vote des subventions aux associations

Présenté par Valérie Laisney, la commission en charge d'étudier les différentes demandes reçues des associations s'étant réunie le 22 juin dernier. Le conseil municipal a voté les subventions à l'unanimité pour un montant total de 48 982 €.
Voir tableau ci-joint.

VI – Projet de voirie (trottoirs) à Anneville s/mer

Yves Gosselin présente le projet, qui s'inscrit notamment dans une démarche pour ralentir les vitesses de circulation; il s'agit de mettre en place un trottoir pour rétrécir la chaussée, et Yves Gosselin présente un plan schématisé.
Après une première rencontre avec les services du Conseil Départemental, l'estimation pour ces travaux rue de Bougainville était présentée au montant de 46 640 € HT, une seconde étude présente dorénavant une estimation de ces travaux au montant de 32 000 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette opération et décide de la confier au Conseil Départemental, ainsi un appel d'offres sera lancé.

VII – Suivi du programme de Contrat de Pôle des Services

Valérie Laisney rappelle ce qu'est un contrat de pôle de services:

Dans le cadre de sa politique territoriale 2016-2021, le Conseil départemental avait souhaité accompagner certaines communes (65 retenues) pour conforter leur rôle de centralité, d'attractivité et de cohésion sociale.
Les communes retenues l'ont été en lien avec leur niveau d'équipement existant : le principal critère était que la commune possède 1 service parmi 12 listés (dont petite et grande surface alimentaire, commerces de bouche, école, médecins, pharmacie, services postaux.....) Gouville l'a été aisément puisqu'elle possédait une grande partie de ces 12 services.
Pour les communes éligibles, le conseil départemental à déterminé une enveloppe globale pour 4 années : 200€/habitant avec un seuil minimum de 300 000€ et un plafond de 800 000€ (pour les communes nouvelles la base est toujours de 200€/habitant mais le plafond est relevé à 960 000€).
Les projets validés devaient rentrer dans une réflexion d'aménagement d'ensemble du territoire. Nous sommes donc accompagnés sur des créations, des améliorations ou développement d'équipements accueillant des services à la population, des opérations visant une place, un quartier autour des sujets de l'attractivité commerciale ou touristique, l'amélioration de l'habitat, la prévention sociale sur des publics ciblés tels que les familles, les personnes âgées et les jeunes en insertion.

Pour prétendre à ce partenariat la commune a dû remplir un dossier de candidature explicitant et chiffrant les différents projets. Notre contrat de pôle de services a été validé le 18/11/2019 pour 4 ans (fin pour novembre 2023) avec une enveloppe financière de 796 200€.

CPS tel qu'il a été validé en 2019 :

VOLET ATTRACTIVITE
- Viabilisation logements seniors HLM la Jeannerie II
- Viabilisation logements seniors Montsurvent
- Voie douce
- Schéma d'aménagement des cheminements doux à l'échelle de la commune nouvelle

VOLET CENTRALITE
- City stade
- 2eme tranche locaux commerciaux
- MAM Montsurvent
- Aire de jeux Montsurvent

COHESION SOCIALE

- Actions contribuant à la prévention des difficultés sociales des pers âgées, de la famille et de la jeunesse (fonctionnement)
- Acquisition de 2 minibus

A ce jour, **il ne reste plus que 17 mois de contrat de pôle** et seules 3 opérations sont faites et ont bénéficié des subventions demandées :

- 2ème phase des locaux commerciaux
- City parc
- Acquisition d'un mini bus

Néanmoins certains projets prévus ne verront pas le jour et d'autres apparaissent. Il va donc falloir **être prêts pour septembre prochain à déclencher « la revoyure » de ce contrat en supprimant certains dossiers et en préparant les projets retenus tels que les dossiers soient déposés courant septembre date butoir pour la revoyure.**

Projets proposés de supprimer :

- Viabilisation des logements séniors à Montsurvent puisque l'option retenue prévoit l'aménagement d'un lotissement et la vente des lots
- Voie douce
- Schéma d'aménagement de cheminements doux à l'échelle de la commune nouvele (peut être reporté sur le prochain CPS)
- Aire de jeux de Montsurvent (peut être reportée sur prochain CPS)
- Acquisition d'un deuxième mini bus

Nouveaux projets proposés :

- Lotissement HLM rue du Nord : Concernant l'aménagement des terrains rue du Nord, ce sujet vous sera proposé au vote lors de la prochaine réunion de conseil municipal sans doute fin juillet ou début août.

  Mais afin, de laisser le temps à chacun de mûrir la réflexion sur le projet envisagé, Pascale Duboscq et David Laurent vous présentent les 3 formes possibles aux enjeux bien différents :

  - Le premier projet prévoyant la construction d'un immeuble à usage locatif et destiné aux personnes âgées. Ce projet rejoignant l'avant-projet de l'architecte Mr Fournier, prévoyant 10 logements (4 T3 et 6 T2) avec un rez de chaussé et un 1er étage sauf une aile prévoyant des combles. Sans rentrer ce soir dans une approche financière, pour mémoire la première estimation était de 1 230 000 € HT, hors coût du terrain. Des recettes seraient attendues pour les futures locations.

  - Le second projet pourrait consister à réaliser les seuls travaux de découpage du terrain, moyennant un permis d'aménager et de créer alors 3 lots qu'il appartiendrait à la commune de viabiliser dans une optique de vente ; opération qui dégagerait alors un excédent financier pour la commune, mais considérant le prix actuel du m² en pareil secteur du centre bourg, l'accession à la propriété s'adresserait à une clientèle relativement très aisée au risque de résidence secondaire notamment. Les dépenses ici seraient le coût du terrain, dépenses relatives au PA et aux travaux de VRD.

- Le troisième projet pourrait consister à un nouveau programme de logements HLM. La société HLM ayant mené une étude de faisabilité et nous informant avoir retenu ce programme si la commune décide de le lancer. Il s'agirait alors de 6 logements de type T3, à usage locatif et qui permettrait l'installation de 6 nouvelles familles, assurant des enfants à nos écoles et un dynamisme social pour la commune. Il est à noter qu'à ce jour, nous avons 25 demandes de logements sociaux en attente et presque tous les jours de nouvelles demandes en mairie à la recherche d'un logement locatif. Dans pareille opération, la commune devra mettre le terrain viabilisé à la disposition des HLM, pour l'euro symbolique. Donc la charge financière serait le coût du terrain et les travaux de VRD, aucune recette directe ne serait attendue pour la commune (sauf la subvention dans le cadre du CPS si ce projet est ajouté). L'enjeu ici serait d'assurer l'installation de nouvelles familles ou jeunes couples, de pallier à la baisse d'effectifs permanente dans nos écoles, de faire vivre nos structures et maintenir les jeunes sur notre commune, où la pression foncière et le manque de logements locatifs les obligent à quitter le territoire.

- Logements pour saisonniers dans la Maison Rougeot

- Maison Manche Services, qui pourrait s'installer dans les locaux de la Poste: pour cela, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du cabinet d'architecte Lerouxel pour la mission de mise au point du programme, aménagement intérieur du bâtiment et chiffrage de l'opération pour un montant de 3 675 € HT, soit 4 410 € TTC.

Projets proposés à booster :

- MAM de Montsurvent : dans cette optique, Le Maire et Christophe Bourgeot ont rencontré le Notaire en charge de la vente de la maison Bonté à Montsurvent, bien qui vous a déjà été présenté. (Propriété de 2 760 m² environ dont la maison d'environ 112 m², l'étable/maison de 127 m², l'autre étable de 131 m², le hangar/garage de 116 m², la cour de la ferme de 460 m², le jardin est de 386 m² et le jardin ouest de 120 m² dont 350 m² constructible). Béatrice Gosselin explique qu'elle a été appelée par un jeune d'origine de la commune, jusque-là restaurateur en région parisienne, qui est intéressé pour monter un projet de restaurant et chambres d'hôtes dans cette propriété et se positionnait donc comme acheteur. Béatrice Gosselin trouve dommage que cette proposition ne soit pas entendue, sachant que la propriété serait valorisée dans le cadre de cette activité et de la rénovation des bâtisses. Christophe Bourgeot répond que lors des derniers jours de Monsieur Eric Bonté, il a été donné comme presque engagement que la Municipalité serait l'acquéreur de cette maison et garderait propriété de cette maison pour la commune de Montsurvent. Il est néanmoins rappelé qu'une offre d'achat avait été acceptée avant le décès de Monsieur Bonté et il est par ailleurs possible à la commune de préempter. Aussi, même si la commune renonçait à se positionner comme acquéreur, rien n'assurerait au jeune restaurateur de pouvoir être acquéreur. Après avoir entendu l'exposé de Christophe Bourgeot, et après en avoir débattu, Monsieur le Maire met le sujet au vote du conseil municipal. Dans les conditions telles qu'évoquées, la majorité (Béatrice Gosselin vote contre et Valérie Laisney, Thierry Bastard, Gisèle Alexandre, Jean Jacques Eloi et Stéphanie Godefroy s'abstiennent, soit une voix contre et six abstentions considérant le pouvoir de Gaétan Coenen donné à Valérie Laisney), le conseil municipal décide de se positionner comme acquéreur au prix de 130 000 € + les frais de négociation et de notaire, soit le montant de 148 780 €. Le conseil municipal autorise le Maire à signer une promesse d'achat et toutes les pièces relatives à cette transaction.

Dans cette optique, le conseil municipal décide à la majorité (Béatrice Gosselin vote contre), sous réserve de la possible acquisition de la propriété, de retenir également l'offre du cabinet d'architecte

DESHEULLES, d'un montant de 2 400 € TTC pour accompagner toute la phase de faisabilité de cet avant-projet de MAM sur la propriété Bonté.

Pascale Duboscq demande quand la décision du possible achat juridiquement possible et acceptée par les vendeurs pourra être ferme par le notaire afin justement d'engager cette commande au cabinet d'architecte Desheulles. Monsieur le Maire répond que le compromis de vente peut être signé la semaine prochaine, ainsi cette information du délai supplémentaire sera donnée à Monsieur Desheulles pour s'assurer de son maintien d'engagement de l'étude à nous rendre impérativement pour la mi-septembre.

- Lotissement de la Jeannerie II: après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'étude du SDEM et l'engagement d'un montant à hauteur de 12 480 € TTC

Afin d'être les plus efficaces possible et surtout les plus rapides possible, se sont constitués les groupes de travail suivants, pour suivre les différents projets :

MAM Montsurvent	**Maison Manche Services**	**Maison Rougeot**
Christophe B ourgeot	Valérie Laisney	Jérôme Bouteloup
Delphine Hareng	Jérôme Bouteloup	Yves Gosselin
Valérie Laisney	Simone Duboscq	Jean Pierre
Legoubey		
Pascale Duboscq	Aurélie Colin	François Legras
François Legras	Jacky Laisney	Jacky Gaillet
Béatrice Gosselin	David Laurent	Stéphanie Godefroy
Sandra Enee	François Legras	

Aménagement terrains rue du Nord REUNION LE LUNDI 4 JUILLET A 19 HEURES
Pascale Duboscq
David Laurent
Valérie Laisney
Jacky Gaillet
Jean-Jacques Eloi
Béatrice Gosselin
François Legras

PROPOSITION DE CPS MODIFIE :

VOLET ATTRACTIVITÉ
- Viabilisation logements HLM la Jeannerie II
- Lotissement HLM rue du Nord (si c'est le choix du conseil)
- Logements pour saisonniers Maison Rougeot

VOLET CENTRALITÉ
- City stade
- 2eme tranche locaux commerciaux
- MAM Montsurvent

COHÉSION SOCIALE
- Actions contribuant à la prévention des difficultés sociales des pers âgées, de la famille et de la jeunesse (fonctionnement)
- Acquisition d'un minibus

- Réhabilitation de la Poste en MAISON MANCHE SERVICES

Une fois ces 4 projets travaillés, chiffrés ils seront mis à l'approbation du conseil municipal au plus tard début septembre pour organiser un rendez-vous avec le Conseil Départemental pour la revoyure du contrat.
Une fois entérinés par le conseil municipal, tous les dossiers (au minimum au stade de l'appel d'offre réalisé et marchés signés) doivent être déposés au Conseil Départemental pour OCTOBRE 2023 au plus tard. Si ce délai est dépassé, les crédits non validés et non votés par le conseil départemental seront perdus pour la commune.

VIII – Réfection de l'ancien tracé de la RD 2

Dans le cadre de la réfection et la sécurisation de la RD 2, dont une partie se situe sur les territoires de Servigny et Montsurvent, les travaux sont prévus de reprendre vers la mi-juillet sur le tracé actuel de la RD2 mais également sur les anciens tracés que les communes concernées doivent reprendre dans leur domaine communal, ceux-ci n'ayant plus de vocation départementale.
Ainsi, il appartient au conseil municipal de prendre une délibération pour régulariser le tracé.

Monsieur le Maire rappelle :
- Les travaux de réfection et de sécurisation de la RD 2 notamment sur les communes de Coutances, Gratot, La Vendelée, Brainville, Gouville-sur-mer (Montsurvent et Servigny) et Saint-Sauveur-Villages (Ancteville),
- La proposition des services départementaux : procéder à la réfection de l'ancien tracé de la RD 2 dans les secteurs à rétrocéder aux communes concernées,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L 141-3 concernant la voirie communale, modifiée par la loi du 10 décembre 2004 ;

CONSIDERANT que l'ancien tracé de la RD 2 desservant :
Sur la commune associée de Servigny :
Le village Quintaine depuis le tracé actuel de la RD 2,
Les parcelles agricoles au lieu-dit « le village Galliot » depuis la RD 74,

Sur la commune associée de Montsurvent :
Les parcelles agricoles depuis le chemin rural n°26 dit du bas de la Violette,
Quelques propriétés bâties en bordure de voie dans le bourg ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
1, DONNE SON ACCORD sur :
Le transfert à titre gracieux, s'agissant d'un transfert de charges, de l'ancien tracé de la RD 2, dans ses parties comprises aux repères 3, 4, 5, 11, 12 d'une superficie approximative et respective de 200 m², 592 m², 5695 m², 2151 m² et 696 ², conformément aux plans et au tableau de transfert ci-joints ;
Le transfert à titre gracieux des propriétés départementales situées entre l'ancien et le nouveau tracé de la RD 2 et figurant au cadastre section 354 ZC 72 (repère 9 au plan) et 354 ZC 74 (repère 10 au plan) d'une superficie respective de 395 m² et 964 m² soit un total de 1359 m².

2, PRONONCE le classement, valant transfert de propriété, sous réserve de l'accord du Conseil Départemental de la Manche dans le domaine public communal, de l'ancien tracé de la RD 2 et de ses dépendances.

Etant précisé que :
- le transfert de l'ancien tracé de la RD 2 s'effectuera lorsque l'ensemble des travaux de remise en état sera réalisé par et aux frais du Département ;
- le transfert de propriété (rédaction de l'acte et publicité foncière) est entièrement pris en charge par le Département de la Manche.

3, AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents nécessaires à l'aboutissement de ces mutations.

IX – Mise en place du référentiel M57

La nomenclature budgétaire et comptable M 57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M 57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).
Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.
Le référentiel M 57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.
Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon l'instruction budgétaire et comptable M 14 soit pour la commune de Gouville s/mer:
Son budget principal et ses 5 budgets annexes : Lotissement Anneville, lotissement de la Jeannerie, lotissement de la Jeannerie II, lotissement de Montsurvent, lotissement rue du Nord.
Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le passage de la commune de Gouville s/mer à la nomenclature M 57 à compter du 1er janvier 2023 et d'approuver la délibération suivante :

– Sur le rapport de M. Le Maire,
VU :
L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
L'avis favorable du comptable assignataire délivré le 10/06/2022 et joint à la présente délibération,

Considérant que la collectivité :

- Souhaite adopter la nomenclature M 57 abrégée à compter du 1er janvier 2023,
- Ne souhaite pas procéder à l'amortissement de ses immobilisations, à l'exception des subventions d'équipement versées,
- Que cette norme comptable s'applique à tous les budgets de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Gouville s/mer
2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

X – Virements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits suivants :

- Budget camping : afin de payer la facture DOUCHIN d'un montant de 1 403.29 € HT (1 683.95 € TTC) concernant les travaux de réfection de revêtement de sols effectués dans le logement du gardien du camping, ainsi que la facture SETIN d'un montant de 258.92 € HT (310.70 € TTC) pour un volet roulant dans le même logement, le conseil municipal décide des crédits de virement suivants :

- Du Cpte D.673 (Titre annulés sur exercice antérieur) - 1665 €
- Au Cpte D.2313 (Immos en cours – constructions) + 1665 €
- Cpte D.023 (virement à la section d'investissement) + 1665 €
- Cpte R.021 (virement à la section d'exploitation) + 1665 €

- Budget commune : le conseil municipal accepte le prélèvement de la somme de 4 436 € du chapitre 020 Dépenses imprévues d'investissement pour alimenter le compte D.2315-25 (Immos en cours – installations techniques – travaux défense mer) pour payer la facture SPHERE relative au traitement des big bags nettoyés sur la plage

- Budget commune : le conseil municipal accepte le prélèvement de la somme de 1 932 € du chapitre D.020 dépenses imprévues d'investissement pour alimenter les comptes :

- D.2051 (Concessions, droits similaires) pour la somme de 460 €, afin de pouvoir régler la facture KACAO d'un montant de 462 € TTC concernant l'hébergement du site internet et le certificat SSL
- D.2138-33 (Autres constructions, aménagement bâtiment centre bourg – biens Rougeot) pour la somme de 1 472 €, afin de pouvoir ré-imputer la facture MEDEAS d'un montant de 1 471.36 € TTC

XI – Effacement de réseaux de la 2ème tranche sur le territoire d'Anneville s/mer

En complément de la récente délibération du 24 mai dernier, et après avoir entendu l'exposé de Simone Duboscq, le conseil municipal approuve le projet d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques d'Anneville s/mer, rues du Chemin de fer, du Marais, du Nord et du Soleil couchant, en ce qui concerne la deuxième tranche de travaux.
Aussi, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la délibération suivante, identique sur le montant à celle concernant la tranche 1, mais prévue sur l'année 2023 :

Le SDEM50 propose d'assurer la maîtrise d'oeuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'effacement, tranche 2. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ces travaux est de 312 500 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Gouville s/mer s'élève à environ 111 750 €.

Le conseil municipal:

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux "rues du Chemin de Fer, du Marais, du Soleil couchant et du Nord – ANNEVILLE S/MER ", tranche 2
- Demande au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le dernier trimestre de l'année 2023
- Accepte une participation pour la commune de 111 750 €
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

XII – Révision des entrées et sorties d'agglomération

Il appartiendra au conseil d'étudier les positions des entrées et sorties d'agglomération des 5 communes déléguées, mais ce sujet est reporté à une prochaine réunion.

XIII – Divers

- Marchés de travaux d'extension et de mise aux normes de la salle des fêtes de Gouville s/mer:

Après avoir entendu l'exposé d'Yves Gosselin, le conseil municipal approuve à l'unanimité les deux avenants suivants:

- Avenant n°1 de l'entreprise LEPRETRE: il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant de MOINS VALUE d'un montant de – 4 375.68 € HT, soit – 5 250.82 € TTC, concernant les travaux charpente bois, bloc portes intérieures, cloisons de distribution et plafonds fibres minérales
- Avenant n° 1 de l'entreprise RD PEINTURE proposé pour assurer la refection complète de la peinture de la salle entière, qui n'était pas prevue au marché puisque la seule partie concernée par les travaux, devait être repeinte. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis supplémentaire d'un montant de 3 863.45 € HT

- Délégation de service public de l'assainissement collectif : hausse des prix. La SAUR a adressé un courrier rappelant la hausse des prix sans précédent, résultant de difficultés d'approvisionnement ou de l'inflation de certaines matières premières, renforcées par les évènements géopolitiques récents. Leur secteur d'activité n'échappe pas à cette problématique, ainsi leurs coûts d'exploitation se trouvent affectés sensiblement par l'envolée des prix de pétrole et du gaz, impliquant directement leur carburant, leurs produits de traitement et les matériels de réseau. Or, les mécanismes prévus au contrat de concession ne permettent pas d'apporter de réponse immédiate et adaptée à cette situation inédite. En effet, si le contrat de concession est effectivement pourvu d'une clause de révision du tarif, sa périodicité annuelle d'effet au 1er janvier

de l'année prochaine ne permettra pas de couvrir les surcoûts significatifs immédiats. Afin de faire face à cette circonstance exceptionnelle et imprévue, la SAUR propose de mettre en place un dispositif consistant à réviser tout ou partie de leurs tarifs au 1er juillet 2022. Plus précisément, il s'agira sur la base des indices publiés au 01/07, de réviser :

- La formule liée aux tarifs de l'abonnement et des m3 consommés,
- La formule liée aux travaux de branchement,
- La formule liée au bordereau annexé au règlement de service

Étant entendu que cette révision intermédiaire ne sera pas reconduite les années suivantes, compte tenu de l'exceptionnelle situation de crise, le conseil municipal donne son accord à la majorité (Jean Jacques Eloi s'abstient) pour mettre en place chacune de ces formules dès le 1er juillet.

- Révision de l'indemnité d'un conseiller délégué : considérant l'investissement de Jérôme Bouteloup et l'étendue de ses délégations (suivi du littoral/gestion du trait de côte, service espaces verts et responsable des agents rattachés, suivi de plusieurs projets du contrat de pôle de services- maison Manche services, maison Rougeot, MAM si besoin), il est décidé à l'unanimité de réviser son indemnité de fonction et de la placer au même niveau que celle des Maires adjoints, soit 19.80 % de l'indice brut de 1027, sous réserve de l'aval des services de la préfecture qui ont été saisis sur cette question mais n'ont pas encore fait réponse

- Devis ESI : l'extincteur de l'entrée de la Filature nous ayant été volé, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis d'ESI d'un montant de 127,05 € HT, soit 152,46 € TTC

- Suite à la délivrance en date du 6 mai dernier, du CUb sur la parcelle sise à GOUVILLE SUR MER - Boisroger cadastrée ZC 19, Maître Fleuret nous informe, que pour permettre aux futurs propriétaires d'accéder et de faire viabiliser les lots de ladite parcelle, il est nécessaire d'obtenir de la Commune une autorisation de constitution de servitude de passage et de canalisations sur le chemin d'exploitation n°19 (cadastrée ZC 81). Aussi, après avoir entendu l'exposé de David Laurent, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son plein accord pour établir cette servitude et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces.

- Après avoir entendu l'exposé de Jérôme Bouteloup et à l'unanimité, le conseil municipal décide de l'achat d'une remorque porte engins et accepte le devis MOTIN Frères SAS présenté par Jérôme Bouteloup, d'un montant de 4 491.67 € HT, soit 5 390 € TTC

- Jacky Gaillet rappelle que la saison estivale commence et avec elle, les expositions dans la salle de la Filature. Il encourage tous les élus à venir visiter tous les travaux des 3 A à cette occasion du 2 au 10 juillet. Les concerts au théâtre de verdure comment aussi dès jeudi prochain! Venez nombreux

- Le vide grenier de Montsurvent aura lieu ce dimanche puis, le dimanche suivan,t le 10 juillet, la fête de la mer!